

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-11 du 23 mars 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1730178S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2015-03 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. François CHARPENTIER aux fonctions de directeur de la chaîne transfusionnelle de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François CHARPENTIER, directeur de la collecte et de la production des PSL, à l'effet de signer au nom du président de l'Établissement français du sang, dans la limite de ses attributions et sous réserve du respect du règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang, les actes suivants :

- pour les marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 € (HT) :
 - les notes justifiant le choix du titulaire du marché ;
 - les engagements contractuels ;
 - les admissions et les constatations du service fait ;
- pour les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € (HT) :
 - les ordres de service ;
 - les admissions et les constatations du service fait.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHARPENTIER, délégation est donnée à Mme Chantal JACQUOT, directrice adjointe de la collecte et de la production des PSL, et à M. Hervé MEINRAD, directeur adjoint de la collecte et de la production des PSL, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, entre en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Fait le 23 mars 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS